



Ref : CFVU2019/19-1006

CFVU DU 03 OCTOBRE 2019

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU RENOUELEMENT DE LA CONVENTION ENTRE L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX MONTAIGNE ET L'UNIVERSITÉ DE LOMÉ RELATIVE A LA LICENCE INFORMATION-COMMUNICATION DELOCALISÉE A LOMÉ

- La commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 03 octobre 2019 réuni sous la présidence de Monsieur Olivier BALLESTA,

Vu le livre VII du code de l'éducation,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

- **APPROUVE** (le cas échéant à l'unanimité de ses membres) **LE RENOUELEMENT DE LA CONVENTION ENTRE L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX MONTAIGNE ET L'UNIVERSITÉ DE LOMÉ RELATIVE A LA LICENCE INFORMATION-COMMUNICATION DELOCALISÉE A LOMÉ.**
- *Délibéré par la commission formation et vie universitaire, à Pessac, le 04/10/2019.*

Nombre de membres présents	20
Nombre de membres représentés	4
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	24
Nombre de votes pour	24
Nombre de votes contre	0

La Présidente de l'Université,

Signé

Hélène VELASCO-GRACIET.

Annexe : CFVU 2019/A19-1006